

## Communiqué

**La Nouvelle-Calédonie a contracté un prêt supplémentaire de 1,79 milliard de francs avec la société générale calédonienne de banque (SGCB) afin de financer le programme d'investissements du budget 2010.**

**Le gouvernement et la société générale calédonienne de banque (SGCB) ont signé une convention de prêt pour un montant de 1,79 milliard de francs soit 15 millions d'euros, pour une durée de 15 ans.**

Pour assurer le financement de son programme d'investissements, la Nouvelle-Calédonie a inscrit à son budget 2010 un volume d'emprunt à hauteur de 5 milliards XPF. Conformément à cette prévision d'emprunt, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a contracté, le 26 octobre dernier, un prêt bonifié de 3,6 milliards XPF (30 millions EUR) avec l'agence française de développement (AFD). Sur cet emprunt, une première tranche d'un montant de 2 milliards XPF a été mobilisée sur 2010, bénéficiant d'un taux fixe équivalent de 2,27 % sur 15 ans.

Compte tenu des prévisions d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2010 (11,92 milliards de francs en dépenses et 10,13 milliards de francs en recettes, y compris le prélèvement sur la section de fonctionnement qui s'élèverait à 3,85 milliards), la mobilisation d'un emprunt complémentaire à celui de l'agence française de développement (AFD) d'un montant de 1,79 milliard XPF (soit 15 millions EUR) a été décidé pour équilibrer la section d'investissement de la collectivité en 2010.

C'est après un appel d'offre de financement clôturé le 10 décembre 2010, une analyse des différentes conditions proposées par trois établissements bancaires et une recherche d'optimisation de la dette actuelle, que la SGCB a été retenue. En effet, cette première collaboration avec la SGCB permet à la collectivité de bénéficier de l'offre commerciale la plus attractive tout en diversifiant son portefeuille de prêteurs.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ainsi contracté, le 31 décembre dernier, une convention de prêt auprès de la SGCB sur 15 ans, pour un montant de 1 790 000 000 XPF soit 15 000 000 EUR, à taux variable Euribor 3 mois + marge de 0,45 % l'an et de la taxe sur les opérations financières. À titre d'information, l'Euribor 3 mois du 3/01/2011 s'élève à 1,001 %, soit un taux global de 1,538 %.

La mobilisation des fonds pour ce prêt est fixée au 10 janvier 2011.

Toutefois, l'enjeu d'une collectivité n'est aucunement basé sur une notion de spéculation, mais bien sur des notions de prudence et de gestion en « bon père de famille ». En partant du principe que les recettes fiscales perçues ne sont ni adossées, ni influencées par l'évolution des taux des marchés financiers, il est proposé de contracter en parallèle, une opération d'échange de conditions d'intérêts (SWAP) auprès de la Société Générale à Paris.

Cette couverture du risque de taux viendra protéger et neutraliser la collectivité des fluctuations de taux pour toute la durée du contrat.

Le taux fixe du SWAP devra être actualisé et déterminé à la date de signature du contrat. À titre d'information, ce taux était de 3,03 % au 20/12/2010.